

Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

13 avril 2015 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu et à l'heure ordinaires des assemblées, le lundi 13 avril 2015, à laquelle étaient présents:

M. Guy Gauthier, conseiller
Mme Annie Girard, conseillère
Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Suzan Lecours, conseillère
Mme Isabelle Michon-Campbell, conseillère
M. Richard Pedneault, conseiller
M. Claude Riverin, conseiller

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

Assiste également à cette séance Mme Nathalie Gauthier, CPA de la firme Deloitte

15 citoyens (nes) présents.

68 13-04-2015 **3) Lecture et adoption de l'ordre du jour**
Résolution 68-2015

Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu et rédigé avec la mention que l'article «Affaires nouvelles» demeure ouvert.

69 13-04-2015 **4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015**
Résolution 69-2015

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

Dépôt de la liste des comptes payés **5) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés en mars 2015.**

Dépôt de la liste des revenus reçus **6) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des revenus reçus en mars 2015.**

7) Correspondance

- Une lettre du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) nous informant que la performance de Ville de Saguenay en matière de gestion des matières résiduelles nous vaudra des redevances dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités;
- Une invitation de la Mutuelle des municipalités du Québec à son assemblée générale annuelle;

- Une lettre de Rythme FM 98.3 concernant l'installation d'un système d'alarme automatisé via les stations radio régionales;
- Une invitation de la société canadienne de la santé mentale à contribuer à la campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2015-2016;
- Un dépôt des états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2014 de la Corporation nautique du Quai de Sainte-Rose-du-Nord;
- Un dépôt des états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2014 de la Société de développement, économique communautaire et touristique de Sainte-Rose-du-Nord;
- Une invitation du Regroupement Loisirs et Sports à son assemblée générale annuelle;
- Une lettre du Cégep de Chicoutimi nous invitant à la soirée Bourses au mérite 2015 qui aura lieu le 5 mai prochain;

73 13-04-2015 9a) *Présentation du rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2014 par Mme Nathalie Gauthier de la firme Deloitte*
Résolution 73-2015

M. Laurent Thibeault, maire invite Mme Nathalie Gauthier de la firme Deloitte à présenter aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents le rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2014. Le surplus de l'année s'établit à 35 573 \$ pour totaliser un surplus accumulé de 216 763 \$. Après cette présentation, M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Isabelle Michon-Campbell et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport financier tel que présenté et préparé par Deloitte.

Rapport de l'inspecteur Mars 2015 **9b) Le rapport de l'inspecteur pour le mois de mars 2015 est déposé au Conseil avec le cumulatif du 1^{er} janvier au 31 mars 2015.**

74 13-04-2015 9c) *Reddition de comptes annuelle 2014, MTQ subvention de 32 531 \$ pour l'entretien du réseau routier*
Résolution 74-2015

- Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 32 531\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;
- Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;
- Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;
- Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**75 13-04-2015 9d) Achat de 15 bacs de récupération
Résolution 75-2015**

- Considérant que la gestion des matières recyclables coûte 60 % de moins que celle des déchets domestiques;
- Considérant que le Conseil désire encourager la récupération des matières recyclables au maximum;
- Considérant qu'il y a lieu d'ajouter des bacs bleus à certains endroits sur le territoire de la municipalité;
- Considérant que la MRC du Fjord propose un achat regroupé afin de minimiser le coût;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de 15 bacs de recyclage au coût de 87,67 \$ chacun, avec le regroupement de la MRC.

**76 13-04-2015 9e) Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge, 150 \$
Résolution 76-2015**

Mme Isabelle Michon-Campbell propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente avec la Croix-Rouge, d'avril 2015 à mars 2016 au montant de 150 \$.

**77 13-04-2015 9f) Renouvellement Conseil régional de la Culture, 75 \$
Résolution 77-2015**

Mme Annie Girard propose, appuyée par Mme Isabelle Michon-Campbell et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente avec le Conseil régional de la culture 2015-2016.

**78 13-04-2015 9g) Soumissions aménagements paysagers
Résolution 78-2015**

- Considérant que le Conseil a demandé des soumissions pour l'aménagement paysager des terrains et ou bâtiments suivants : Édifice municipal, Chalet des Loisirs, Pavillon de la montagne et la zone du Quai;
- Considérant que deux propositions ont été reçues et que celles-ci sont :

Eurêko

1 999,21 \$

Ferme Frédéric Villeneuve 3 216,26 \$

- Considérant que la plus basse soumission est conforme à l'appel d'offres;

En conséquence, M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition d'Eurêko au montant de 1 999,21 \$.

**79 13-04-2015 9h) *Nomination d'un promaire, avril, mai et juin 2015*
*Résolution 79-2015***

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Guy Gauthier et résolu à l'unanimité que Mme Isabelle Michon-Campbell soit nommée promaire pour les 3 prochains mois, soit avril, mai et juin 2015. Mme Isabelle Michon-Campbell est également mandatée afin de remplacer M. Laurent Thibeaut, maire lors des séances de la MRC du Fjord, lorsque celui-ci ne peut être présent.

**80 13-04-2015 9i) *Ratification de la modification du contrat de conversion du réseau d'éclairage*
*Résolution 80-2015***

- Considérant que par la résolution 61-2015 le Conseil a accepté la soumission de Valmo électrique pour la conversion du réseau d'éclairage (47 luminaires) en lampes DEL, équivalent à 100 WHPS;
- Considérant qu'il y a lieu de changer 14 d'entre elles en l'équivalent de 150 WHPS;
- Considérant que le coût total est modifié et se fixe à 17 553 \$ taxes incluses;
- Considérant que cette modification respecte le cadre budgétaire;

Pour ces motifs, M. Richard Pedneault propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité de modifier le contrat pour 14 luminaires au montant proposé.

**81 13-04-2015 9j) *Abolition du service incendie*
*Résolution 81-2015***

- Considérant que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord ne peut respecter les exigences du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Fjord du Saguenay par rapport au nombre de pompiers, à la formation et à la présence d'un directeur incendie;
- Considérant que suite aux discussions et rencontres avec la Municipalité de Saint-Fulgence, cette dernière a accepté de prendre en charge le service incendie de Sainte-Rose-du-Nord;
- Considérant qu'une entente de délégation de compétence sera signée entre les deux parties;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord abolit complètement son service incendie. Cette abolition prendra effet à la signature de l'entente.

82 13-04-2015 9j) Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence avec la Municipalité de Saint-Fulgence
Résolution 82-2015

- Considérant que la MRC du Fjord-du-Saguenay a procédé à l'établissement d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie tel que prévu à la Loi sur la sécurité incendie (L.Q. 2000, C.20);
- Considérant que le ministre de la Sécurité publique du Québec a accepté, en date du 9 septembre 2009, le schéma de couverture de risques en sécurité incendie et le plan de mise en œuvre, tel que déposé par la MRC du Fjord-du-Saguenay ;
- Considérant que la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord souhaite déléguer totalement sa compétence en matière de sécurité incendie à la municipalité de Saint-Fulgence;
- Considérant que la municipalité de Saint-Fulgence est d'accord pour assumer cette compétence sur le territoire de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord;
- Considérant que la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord abolit complètement son propre service de sécurité incendie en vertu d'une résolution de son conseil adoptée le 13 avril 2015 (81-2015);
- Considérant que les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à la sécurité contre l'incendie;
- Considérant que les ressources de Saint-Fulgence seront mises à contribution pour toutes les activités en sécurité incendie incluant la prévention et l'intervention;

Pour ces motifs Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord délègue sa compétence à la Municipalité de Saint-Fulgence relativement à la protection contre l'incendie. M. Laurent Thibeault et Mme Maryse Girard, respectivement maire, directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

83 13-04-2015 9k) Achat de deux billets à 55 \$ chacun pour le souper bénéfice du CIBRO
Résolution 83-2015

- Considérant que le CIBRO tiendra son souper bénéfice le vendredi 1^{er} mai 2015;
- Considérant que le Conseil désire y participer en déléguant un représentant;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Isabelle Michon-Campbell et résolu à l'unanimité d'acheter 2 billets à 55 \$ pour la soirée bénéfice du Centre d'interprétation des Battures et de Réhabilitation des Oiseaux (CIBRO).

84 13-04-2015 9l) Candidatures poste d'employé saisonnier estival et remplacement pendant la période hivernale
Résolution 84-2015

- Considérant que la municipalité est allée en appel de candidatures et que celle-ci s'est terminée le 10 avril 2015 ;
- Considérant qu'une seule candidature a été reçue soit celle de M. Camil Thibeault;
- Considérant que celle-ci répond aux attentes ;

Pour ces motifs Mme Claude Riverin propose, appuyé par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à poursuivre les démarches auprès dudit candidat.

85 13-04-2015 9m) Adoption du règlement 257-2015, tarification installations du quai
Résolution 85-2015

- Considérant que le projet dudit règlement a été déposé lors de l'avis de motion le 2 mars 2015 ;
- Considérant qu'aucune modification n'a été proposée ;

Pour ces motifs, M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 257-2015 tel que rédigé avec dispense de lecture.

Avis de motion 9n) Règlement 259-2015 Mme Suzan Lecours, conseillère, donne avis que lors d'une séance subséquente il sera question de l'adoption du règlement 259-2015 concernant l'augmentation du fonds de roulement.

86 13-04-2015 9o) Contrat relatif aux travaux de déneigement de la rue du Quai avec le MTQ (1 an avec clause de renouvellement pour deux années subséquentes)
Résolution 86-2014

- Considérant que depuis plusieurs années la municipalité exécute un contrat de déneigement de la rue du Quai, propriété du ministère des Transports;
- Considérant que la saison 2014-2015 était la dernière année du contrat;

- Considérant que le MTQ a fait parvenir à la municipalité une proposition de renouvellement d'un an avec clause de renouvellement pour deux années subséquentes;
- Considérant que le Conseil désire renouveler ce contrat avec le MTQ;

M. Richard Pedneault propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat relatif aux travaux de déneigement de la rue du Quai d'une durée de 1 an avec clause de renouvellement pour deux années subséquentes avec le ministère des Transports. M. Laurent Thibeault, maire, et Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

**87 13-04-2015 9p) Adoption de la Politique des aînés et nomination d'un comité de suivi
Résolution 87-2015**

- Considérant que la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord est directement concernée par les questions touchant la préservation de la qualité de vie des aînés afin de permettre à ces derniers de demeurer dans leur collectivité;
- Considérant qu'un comité de pilotage a été mandaté pour procéder à l'élaboration et la réalisation d'une politique des aînés et de son plan d'action municipale;
- Considérant que le « Plan d'action pour les Aînés », proposé par le comité de pilotage MADA a été approuvé et adopté par la municipalité, résolution 64-2015;
- Considérant que la « Politique des Aînés » présente et précise les lignes directrices figurants au plan d'action MADA;
- Considérant qu'un comité de suivi doit être nommé pour veiller à la mise en œuvre de ce plan d'action;

Pour ces motifs, M. Guy Gauthier propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER la Politique des Aînés de Sainte-Rose-du-Nord telle que rédigée et présentée;

ET

DE NOMMER Mme Isabelle Michon-Campbell, conseillère municipale et responsable de la politique familiale et de la question des aînés (RQA), Mme Marie-Lyne Monette, organisatrice communautaire du CLSC de Chicoutimi, M. Gilles Angers, aîné, Mme Francine Larouche, Club de l'Amitié de Sainte-Rose, Mme Rachelle Simard, responsable de la Bibliothèque et Mme Nathalie Simard, agente de développement, Membres du comité de suivi pour la mise en œuvre du plan d'action MADA de Sainte-Rose-du-Nord.

70 13-04-2015

7) *Système d'alarme automatisé via stations régionales*
Résolution 70-2015

- Considérant que le CRTC demande à Rythme FM 98.3 et 105,5 d'être le messenger de première ligne pour les alertes de sécurité publique importante de périls imminents à la vie;
- Considérant que pour ce faire, du matériel doit être acheté afin de fournir ce service aux citoyens couverts par la diffusion de cette station;
- Considérant que ce service sera utilisé pour la population en général, donc touchant les citoyens de Sainte-Rose-du-Nord;
- Considérant que la station radio propose le partage des coûts reliés au matériel nécessaire à ce service, au montant de 500 \$ pour les municipalités de moins de 10 000 habitants et 750 \$ pour les municipalités de plus de 10 000 habitants;
- Considérant que selon le prorata de la population, le montant représente 1,26 \$/habitant et que les membres du conseil trouvent cela inéquitable;
- Considérant que selon la proposition de 750 \$ pour 10 000 habitants et plus, cela représente 0,07 \$/habitant;
- Considérant que notre population se chiffre à 397 habitants;

Pour ces motifs, M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de verser une contribution de 28 \$, soit 0,07 \$/habitant.

71 13-04-2015

7) *Semaine nationale de la santé mentale 2015*
Résolution 71-2015

- Considérant que la Semaine de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai et que le slogan « Prenez une pause, dégagez votre esprit » souhaite démontrer que les pauses ont un impact positif sur la santé globale des Québécoises et des Québécois en permettant le ressourcement et en évitant l'épuisement;
- Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les activités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;
- Considérant que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;
- Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- ✓ En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne « acsmsaguenay.ca »;
- ✓ En organisant une « pause » collective;
- ✓ En encourageant les initiatives et activités organisés sur le territoire;
- ✓ En proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Par conséquent, M. Guy Gauthier propose, appuyé par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2015 **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

La résolution 72-2015 est inexistante et par conséquent sans objet.

88 13-04-2015 11) *Levée de la séance*
Résolution 88-2015

M. Claude Riverin propose de lever la présente à 21 h 05.

Mme Maryse Girard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Laurent Thibeault, maire